

l'on retrouve dans une agglomération autonome. Même si, sur le plan spatial, elle diffère d'une localité établie, la nouvelle agglomération peut être indépendante ou intégrée à un centre urbain existant sur le plan économique.

Afin de stimuler l'architecture domiciliaire et d'encourager la recherche en matière d'urbanisme, la SCHL accorde son appui à l'Association canadienne d'urbanisme, au Conseil canadien d'architecture domiciliaire et au Conseil canadien des recherches urbaines et régionales. Ces trois groupes, bien que distincts par leur organisation et leurs buts, forment en quelque sorte un axe autour duquel gravitent nombre de programmes privés et universitaires canadiens. Ils servent en outre à grouper et à diffuser les renseignements et les fruits de la recherche.

DOCS
CA1 EA9 R101 FRE
1973 nov
Le logement au Canada
53682543

RP/A

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01063619 2